



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2022.12.51

du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022

Versement d'une subvention d'investissement à l'association AMD Yvelines pour l'acquisition de deux barnums

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Corinne FORBICE

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Agnès DE LONGUEAU, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Monsieur le Vice-Président expose :

L'association AMD Yvelines effectue des distributions alimentaires (« la Popote ») pour les plus démunis, les jeudis de 12 h à 13 h sur le parking de l'avenue de l'Europe à Versailles.

Afin de protéger des intempéries les bénévoles de l'association et les bénéficiaires durant les distributions, l'association souhaite acquérir deux barnums ainsi que le matériel nécessaire à leur sécurisation (gouttière, lests).

L'association sollicite l'aide du Centre Communal d'Action Sociale afin de réaliser cet achat, d'un montant de 1543,05 euros.

Une convention fixant les conditions de versement d'une subvention d'investissement est annexée à la présente délibération.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1) *APPROUVE les termes de la convention entre le CCAS de Versailles et l'association AMD Yvelines concernant le versement d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de deux barnums destinés à protéger les bénévoles et les bénéficiaires lors des distributions alimentées hebdomadaires effectuées sur le parking de l'avenue de l'Europe à Versailles.*
- 2) *Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 1 543,05 euros à l'association AMD Yvelines.*
- 3) *Autorise Monsieur le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.*
- 4) *Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal du CCAS au chapitre par nature 204 « subventions d'équipements versées », article par nature 20421 « biens mobiliers, matériels et études ».*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix